

PharmaNEWS

La lettre hebdomadaire de pharmacie.ma

Numéro 512

-

10 novembre 2019

LA PHARMACIE ENTRE LE DROIT ET LA VOLONTÉ DU CHANGEMENT

- ◆ Édito
- ◆ Revue de presse
- ◆ Les articles les plus lus de pharmacie.ma
- ◆ Nouvelles AMM
- ◆ Prochains RDV



ÉDITO

LA PHARMACIE ENTRE LE DROIT ET LA VOLONTÉ DU CHANGEMENT

La pharmacie au Maroc vit, depuis plus d'une vingtaine d'années, une crise profonde et sans précédent. Ressentie à tous les niveaux économique, social, organisationnel et surtout institutionnel, cette crise a pointé du doigt le cadre juridique régissant la profession.

En effet, la législation pharmaceutique censée réguler les métiers de la pharmacie a été très vite décriée. Caractérisée d'anachronique et d'obsolète, des voix se sont élevées crescendo pour appeler à sa réforme. Cette dernière est devenue nécessaire pour consolider le monopole du pharmacien qui est en état d'effritement avancé et pour fédérer la profession autour de sa mission principale : le service du malade.

L'adoption de la Loi 17-04 portant Code du médicament et de la pharmacie et sa promulgation en 2006 après presque deux années de navette entre les deux Chambres du Parlement ont été les prémices d'une longue marche vers l'édification d'un droit pharmaceutique moderne. Ce droit se veut le garant des équilibres entre les droits et les devoirs du pharmacien, entre le caractère libéral de la pharmacie et celui de sa mission auprès du public et entre l'indépendance des décisions ordinales et la tutelle administrative, etc. Si tel a été le souhait des promoteurs de la réforme et de tous les pharmaciens, le constat en a été autre ! La profession est devenue de plus en plus déchirée. Une guerre des instances a fini par aboutir à un blocage sans précédent de l'Ordre des pharmaciens dans toutes ses structures.

Une fois de plus, le droit a été montré du doigt puisqu'il a permis à l'Ordre d'être formé à partir d'un scrutin fondé en majorité sur le vote par correspondance. Un Conseil issu d'un

tel scrutin ne pouvant en aucun cas être représentatif de la profession et à même d'assurer les missions qui lui sont attribuées par la loi. La réforme du Dahir du 17 décembre 1976 instituant un Ordre des pharmaciens initiée en 2013 a eu pour objectif d'interdire le recours au vote par correspondance et la formation de Conseils démocratiquement élus. Elle a aussi eu pour finalité de permettre un fonctionnement normal de l'instance ordinale et surtout de ses instances disciplinaires, d'autant plus



que la discipline est devenue depuis longtemps le parent pauvre de la profession.

Les conséquences de la période «pré-réforme» nous les connaissons tous, l'instauration d'un nouveau cadre des prix des médicaments et son impact négatif sur la viabilité économique des officines de pharmacies. Ces difficultés ont engendré une ambiance délétère au sein de la profession avec des pharmaciens de plus en plus rétifs au respect des lois et des règlements régissant la pharmacie.

Aujourd'hui, un projet de réforme globale de la loi relative à l'Ordre des pharmaciens vient d'être adopté par le Gouvernement. Tel qu'il a été présenté, ce projet se veut un

*Par
Mohamed MEIOUET,
Docteur en pharmacie
et en droit*

dispositif juridique à même de construire un Ordre solide, regroupant l'ensemble des acteurs de la chaîne du médicament dans toutes ses composantes industrie, répartition et officine, de même que la biologie, une science incontournable dans la chaîne des soins et qui s'oriente de plus en plus vers une véritable «médecine de laboratoire». Il permettra également à l'instance ordinale d'être dotée de moyens et de structures lui permettant de relever les défis auxquels fait face la pharmacie et d'accomplir les missions qui lui sont dévolues dans les meilleures conditions. Le contenu de ce projet très ambitieux, qui fera certainement l'objet d'amendements par les Représentants de la Nation, demeure en parfaite harmonie avec le développement de la pharmacie et des sciences pharmaceutiques et biologiques. Dès sa promulgation il permettra de gérer l'organisation et le fonctionnement de l'instance ordinale pour plusieurs années, voire plusieurs décennies. À cet égard, il convient de rappeler que les lois, aussi parfaites soient-elles, ne valent que ce que valent ses destinataires, et qu'elles dépendent davantage de la conscience plutôt que de la compétence.

Il est temps de ne plus se focaliser sur les détails du droit, mais de se pencher sur les véritables problèmes de la pharmacie, profession qui a surtout besoin de pharmaciens qui la portent dans leur cœur, des pharmaciens dévoués et respectant à la lettre les principes déontologiques. Elle a également besoin de pharmaciens plaçant l'intérêt général du pays et celui de la profession avant les intérêts particuliers. Et que dire de ces luttes intestines qui gangrènent le corps pharmaceutique? Sans l'union de toutes les composantes de la profession, ses membres finiront par précipiter sa disparition.

Projet de Loi 98.18 Version : Ar et Fr 

Amgen s'offre 20,5% des actions de BeiGene

Afin de renforcer sa présence en Chine, la biotech américaine Amgen vient de déboursier la bagatelle de 2,7 milliards de dollars pour détenir 20,5% des parts de la société sino-américaine BeiGene.

Cette acquisition va permettre à BeiGene de commercialiser en Chine trois anticancéreux : Xgeva (denosumab), Kyprolis (carfilzomib) et Blincyto (blinatumomab) durant une période où les deux entités partageront pertes et profits.



D'ici cinq à sept ans, Biogen récupérera les droits sur deux anticancéreux des trois tandis que BeiGene pourra conserver les droits sur le troisième.

L'accord scellé entre les deux groupes prévoit également une collaboration qui concernera 20 médicaments développés par Amgen.

La biotech américaine va cependant commercialiser elle-même en Chine d'autres médicaments, notamment Repatha.

La guerre commerciale qui sévit actuellement entre la Chine et les États-Unis Washington rend difficile le transfert «forcé» de technologies américaines qui va accompagner la transaction entre les deux groupes.

Source : <https://www.zonebourse.com>

Johnson & Johnson dépose une demande d'AMM du vaccin expérimental anti-Ebola en Europe

Johnson & Johnson a annoncé le 8 novembre que ses sociétés pharmaceutiques Janssen ont formulé une demande d'AMM (Autorisation de mise sur le marché) pour le vaccin expérimental contre la fièvre hémorragique Ebola provoquée par le virus Ebola appartenant à l'espèce Zaïre.

«Il est vital de préparer le monde à l'Ebola, étant donné que les plus importantes épidémies d'Ebola au monde ont eu lieu au cours des six dernières années seulement, la dernière en date ayant éclaté en République démocratique du Congo (RDC)», a indiqué le Dr Paul Stoffels, vice-président du comité exécutif et directeur scientifique de Johnson & Johnson.

En ce qui concerne le protocole vaccinal, les deux doses (l'Ad26.ZEBO et MVA-BN-Filo) sont administrées à huit semaines d'écart.

Les demandes effectuées à l'EMA (Agence européenne des médicaments) qui vont bénéficier d'une procédure d'évaluation accélérée s'appuient sur des données issues d'études cliniques de phase 1, 2 et 3. Il est à rappeler que 6.500 volontaires à travers les États-Unis, l'Europe et l'Afrique ont déjà pris part à plus de 10 études cliniques du vaccin de Janssen.

Johnson & Johnson a annoncé, le 31 octobre dernier, qu'elle pourrait fournir jusqu'à 500.000 doses de son vaccin expérimental pour permettre au Gouvernement de la RDC et des acteurs internationaux du secteur de la santé de mener un nouvel essai clinique pour contenir l'épidémie d'Ebola dans le pays.

Les Académies européennes demandent l'encadrement de la médecine traditionnelle chinoise

Selon une dépêche de l'AFP, les Académies européennes de science et de médecine ont demandé, jeudi dernier, à ce que la médecine traditionnelle chinoise qui est de plus en plus utilisée en Europe soit encadrée et soumise aux mêmes critères d'exigence que la médecine conventionnelle.

Ces académies demandent «une révision du cadre de régulation européen pour s'assurer que la médecine traditionnelle chinoise est traitée selon les mêmes standards de preuve que la médecine conventionnelle».

Cette réaction fait suite à la création d'un chapitre sur la médecine chinoise dans la dernière Classification internationale des maladies, document de référence périodiquement actualisé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

«Le fait que l'OMS ait inclus un chapitre sur la médecine traditionnelle chinoise ne veut pas dire qu'on peut automatiquement l'utiliser sans preuve solide de sa sûreté», a déclaré le Pr Dan Larhammar, président du groupe d'experts des académies européennes.

Le Pr Jos van der Meer, ancien président de l'EASAC (Conseil scientifique des académies des sciences européennes), estime de son côté que : «Certaines médecines traditionnelles chinoises peuvent avoir de sérieux effets secondaires et interagir avec d'autres traitements».

Pour rappel, la pharmacologue chinoise Tu Youyou avait reçu en 2015 le prix Nobel de médecine pour avoir extrait d'une plante citée par la médecine traditionnelle la principale molécule utilisée aujourd'hui contre le paludisme, l'artémisinine.

TOP3

pharmacie.ma

1^e



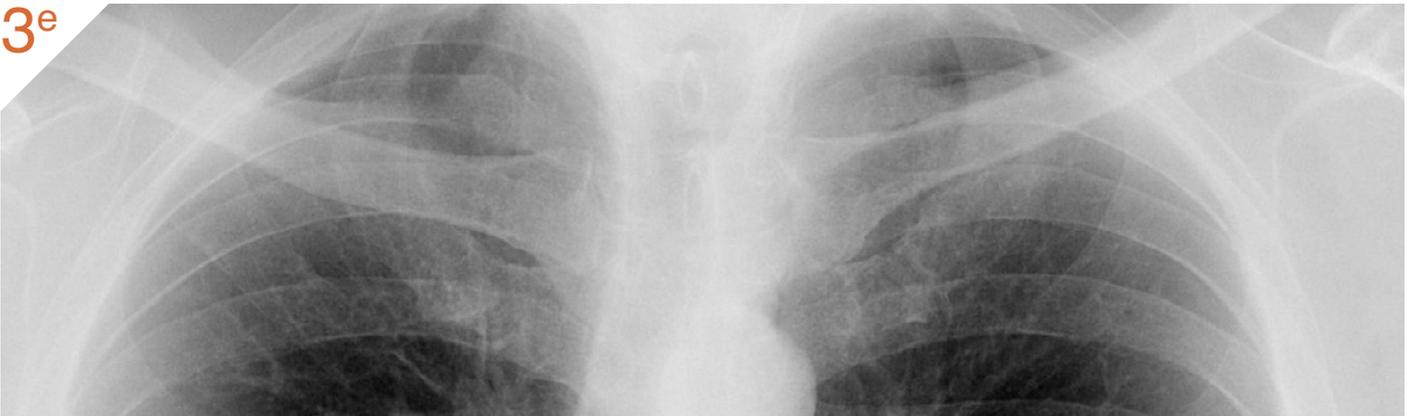
AMI : les médecins, les pharmaciens et les médecins dentistes font front commun

2^e



Accessibilité aux médicaments : Les promesses n'engagent que ceux qui les croient ?

3^e



Deux cas de migration d'implant contraceptif dans le poumon

NOUVEAU

Nouveaux au Maroc



medicament.ma

NARSEC, Granulés en sachet

Présentation	
Boîte de 12	
Distributeur ou fabricant	LAPROPHAN
Composition	Paracétamol acide ascorbique phényléphrine phéniramine
Statut	Commercialisé
PPV	24.00 dhs
Prix hospitalier	14.90 dhs
Remboursement	Non
Tableau	Aucun
Indications	Rhume, Grippe, états fébriles
Nature du Produit	Médicament

NEPZAN 10 MG, Comprimé pelliculé

Présentation	
Boîte de 28	
Distributeur ou fabricant	AFRIC-PHAR
Composition	Olanzapine
Famille	Neuroleptique atypique
Statut	Commercialisé
Code ATC	N05AH03
PPV	252.00 dhs
Prix hospitalier	157.60 dhs
Tableau	A

NEPZAN 5 MG, Comprimé pelliculé

Présentation	
Boîte de 28	
Distributeur ou fabricant	AFRIC-PHAR
Composition	Olanzapine
Famille	Neuroleptique atypique
Statut	Commercialisé
Code ATC	N05AH03
PPV	144.00 dhs
Prix hospitalier	89.70 dhs
Tableau	A

RDV

RABAT - 28 -11- 2019



IIème Congrès National / Vème Congrès maghrébin de Pharmacoéconomie et Pharmacoépidémiologie

Thème : “Les contrats d'accès aux médicaments innovants- Accès aux médicaments génériques”

Fondation Mohammed VI de la Promotion des oeuvres sociales de l'éducation-Formation



ALGER - 02 -12- 2019



**Conférence internationale
Ordre des pharmaciens d'Algérie**

Thème : “ Stratégie de développement du secteur pharmaceutique”

Hôtel El Aurassi



AGADIR - 11 -01- 2020



**Forum économique national
de la pharmacie**



À

NE PAS RATER

INVITATION

Samedi
16 Novembre 2019

Nouvel Espace
BARCELÓ ANFA 5*
CASABLANCA

Officine
PLUS

10^{ème} RENCONTRE DE L'OFFICINE



12 Conférences
interactives

Exposition

Espace
diagnostic

Animations
scientifiques



44 Boulevard d'Anfa, Ex Hôtel EL KANDARA
Casablanca, enclément Bd Rachidi et Bd d'Anfa
près de la Commune Urbaine de Sidi Belyout



Inscrivez-vous gratuitement sur le site
www.officineplus.ma

Organisation : E A S Y COM
(212) 5 22 25 77 33

PROGRAMME

ATELIER 1

ATELIER 2

ATELIER 3

CAFÉ D'ACCUEIL 10h00-11h00		
<p>10h00-11h00 PRISE EN CHARGE DU SYNDROME DE L'OEIL SEC. Intervenante : Pr Hasnae LAMARI, Professeur en ophtalmologie, Mohammedia</p>	<p>LA PRISE EN CHARGE DU DIABÈTE À L'OFFICINE. Intervenantes : Pr Aicha CHAIBI, Professeur en Pharmacie Clinique, Faculté Publique de Médecine et de Pharmacie de Rabat Dr Aicha ZAHY, Pharmacienne, présidente du Comité Marocain sur la Valorisation de l'Acte Officiel, Rabat</p>	<p>09h30-11h00 ACTUALITÉS FISCALES PLF 2020. Intervenant : Mr Abdoulaye DASSOULI, Fiscaliste -Casablanca</p>
PAUSE CAFÉ 12h00-13h00		
<p>12h00-13h00 L'ANTIBIORÉSISTANCE EN PRATIQUE. Intervenante : Dr Mona AHNICHE, Medical science liaison Gsk, Casablanca</p>	<p>12h00-13h00 PRISE EN CHARGE DE L'ATOPIE EN OFFICINE. Intervenante : Mme Radia BENABDELJALIL, Formatrice Laboratoire SVR Maroc</p>	<p>12h00-13h00 NUTRACEUTIQUE: NOUVEAUTÉS ET PERSPECTIVES. Intervenante : Dr Meryam KHALED, Médecin naturopathe, nutritionniste et maladies métaboliques, Casablanca</p>
13H30 DÉJEUNER		
<p>15h00-16h00 LA NOUVEAUTÉ DANS LA PRISE EN CHARGE DES HYPERPIGMENTATIONS. Intervenant : Dr Mounir SBAI, Dermatologue, Rabat</p>	<p>15h00-16h00 LES TROUBLES DE LA PROSTATE ET LEURS TRAITEMENTS. Intervenant : Pr Tariq KARMOUNI, Médecin spécialiste en Urologie, Faculté Publique de Médecine et de Pharmacie de Rabat</p>	<p>13h30-14h30 DROITS ET OBLIGATIONS JURIDIQUES DU PHARMACIEN AVEC LES TIERS Intervenant : Maître Younes ANIBAR, Avocat, Casablanca</p>
PAUSE CAFÉ 17h00-18h00		
<p>17h00-18h00 LA RÉVOLUTION ANTI TACHE EUCCERIN : LE THIAMIDOL, 10 ANS DE RECHERCHE CLINIQUE. ACTIF BREVETÉ. Intervenant : Mr Hicham BENFKIRA, Responsable formation Eucerin, Casablanca</p>	<p>17h00-18h00 L'IATROGÉNIE ET TRAITEMENTS DU SUJET ÂGÉ. Intervenant : Pr Patrick BARRIOT, Pharmacologue et réanimateur, France</p>	<p>15h00-16h00 GESTION DE L'ASTHÉNIE EN OFFICINE. Intervenant : Dr Karim OUALI, Médecin nutritionniste, Casablanca</p>
<p>17h00-18h00 GROSSESSE ET PATHOLOGIES BÉNIGNES : QUEL CONSEIL À L'OFFICINE ? Intervenant : Dr Mostafa OUAID, Médecin spécialiste en Gynéco-obstétrique, Casablanca</p>		